

Commission thématique Gestion des milieux aquatiques

Président : **Mr FORTIER Francis, représentant de la fédération de pêche**

2/11/2021

Ordre du jour

1. Introduction

- Qu'est-ce qu'un SAGE
- Les objectifs de la Commission
- La méthode
- Organisation des réunions

2. Bilan par objectifs et enjeux

- Rappel sur l'état des lieux
- Bilan du SAGE actuel
- Orientations

Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Outil institué par la loi sur l'eau de 1992
- Objectifs d'un SAGE
 - Il vise la gestion équilibrée de la ressource en eau
 - Une protection des milieux aquatiques
 - Un conciliation entre les différents usages de l'eau
- Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale
 - Nécessite d'être compatible avec le SDAGE

Qu'est ce qu'un SAGE ?

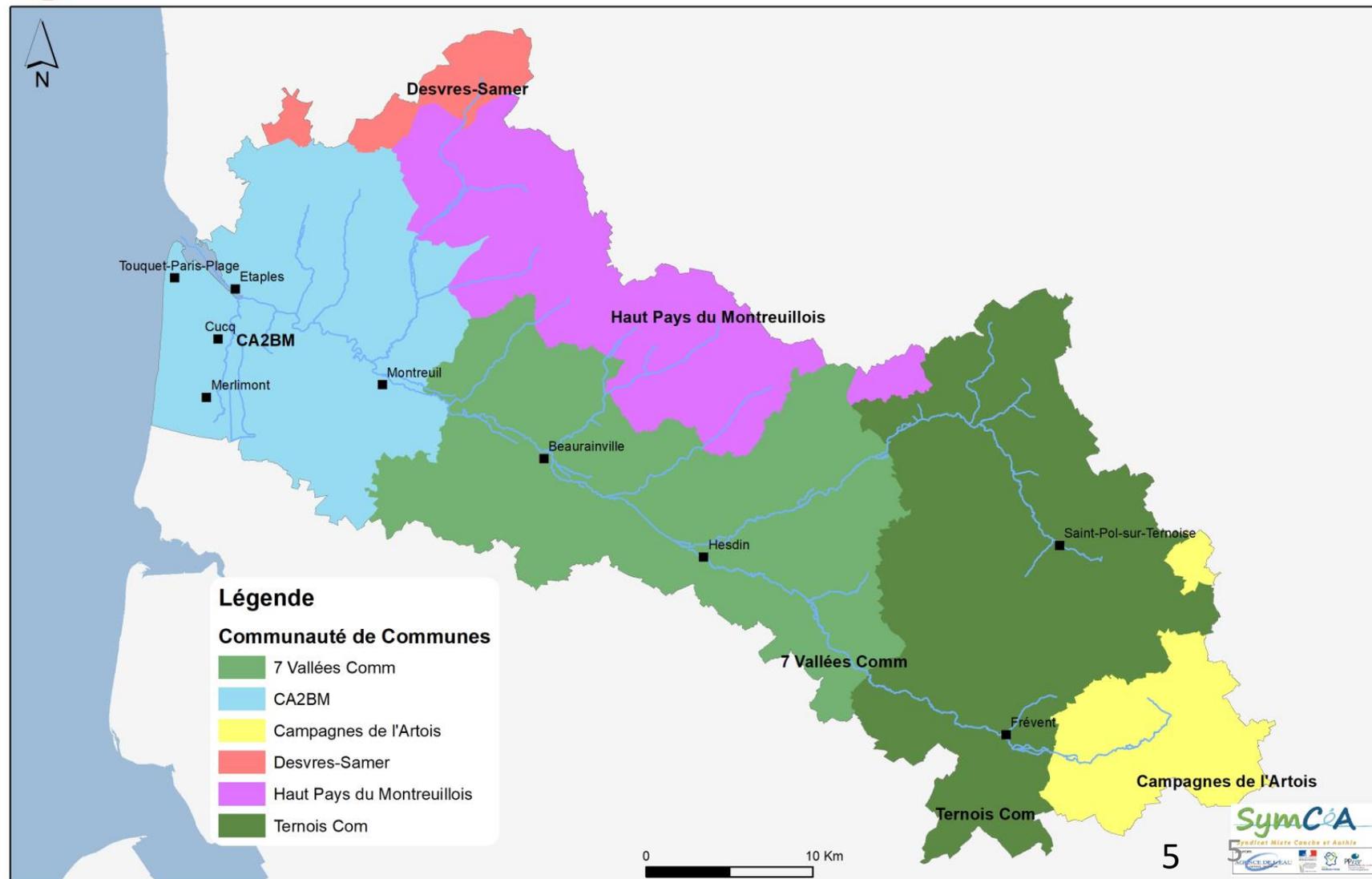
- Les documents font l'objet d'un arrêté préfectoral
 - **PAGD** : Plan d'aménagement et de gestion durable : opposable aux administrations
 - Enjeux
 - Objectifs
 - Thèmes
 - Dispositions
 - **Règlement** : opposable aux tiers et administrations

Le SAGE de la Canche



EPCI sur le périmètre du SAGE de la Canche

- Bassin Canche
- Approuvé en 2011
- Besoin d'entrer en révision pour la compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
- 6 EPCI -203 communes



Objectifs et méthode pour la révision de l'état des lieux du SAGE

1^{ère} réunion

Présentation des éléments de l'état des lieux

2^{ème} réunion

- Diagnostic : Est-ce que les objectifs du SAGE sont atteints ? Quels sont les nouveaux enjeux du territoire
- Définition des orientations

3^{ème} réunion
Janvier

Validation de l'état des lieux et prise en compte des dernières remarques
Propositions d'enjeux et objectifs



Ensuite ?

CLE : validation de l'état des lieux

Mars 2022 - début 2023

CLE : Validation des nouveaux objectifs et disposition



Février/mars 2022

Discussion des orientations précises par thématique

2023/2024

Etat des lieux et diagnostic : Méthode

Méthode pour chaque objectif du SAGE :

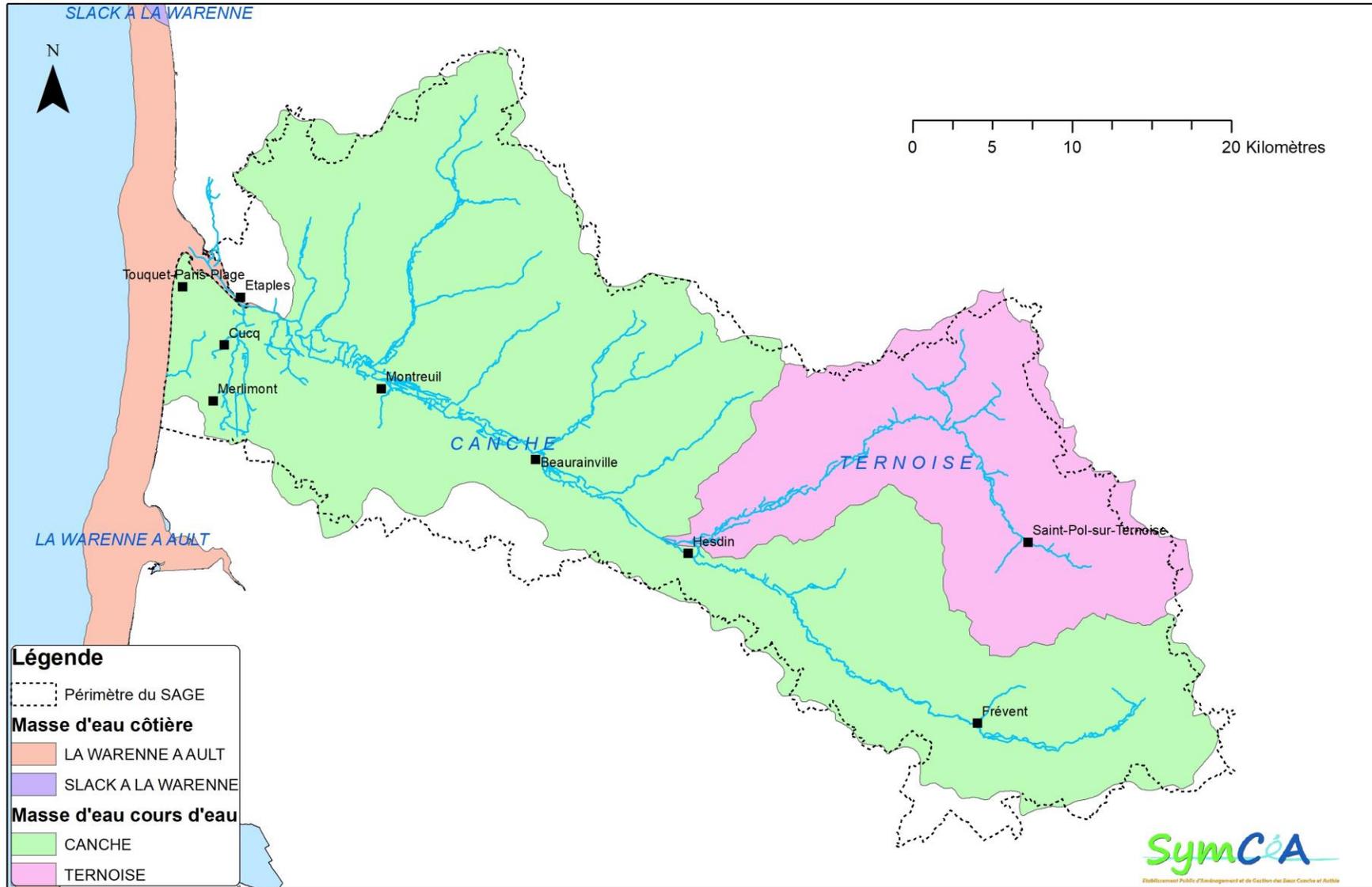
- Présentation des données de l'état des lieux
 - *Où en est-on ?*
- Présentation des dispositions du SAGE actuel (approuvé depuis 2011)
 - *Quel bilan tirer des 10 années d'approbation ? Quelle amélioration ?*
- Discussion autour du Diagnostic
 - *Quels sont les points à garder ou à améliorer ?*
 - *Quelles orientations prendre ?*

ENJEU 2 : Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Objectif 6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés (fossés, ruisseaux ...) dans le respect des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères essentielles



Masses d'eaux de surface du SAGE de la Canche



Etat des masses d'eau : DCE

Type Masse d'eau	N° Masse d'eau	Nom Masse d'eau	Etat Ecologique		Etat Chimique		
			Etat	Objectif	Etat	Objectif	Déclassant (Hors ubiquistes)
Surface	FRAR13	Canche	Bon	ND	Mauvais	2033	Fluoranthène
	FRAR66	Ternoise	Bon	ND	Mauvais	2033	Fluoranthène
Côtière	FRAC05	La Warenne-Ault	Moyen	OMS	Bon	ND	

Etat des masses d'eau : DCE

- L'hydromorphologie (SYRAH-CE)

Code Masse d'eau	Masse d'eau	Hydrologie		Morphologie		Continuité		Bilan	
		2013	2017*	2013	2017*	2013	2017*	2013	2017*
FRAR13	Canche	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
FRAR66	Ternoise	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Moyen	Fort

Etat des lieux : Les plans de gestion

- Il n’y a désormais (depuis 2021) qu’un seul plan de gestion pour tout le bassin

2019 / PGE	Canche et petits affluents	Course et Affluents	Créquoise-Embrienne-Bras de Bronne	Ternoise	Dordonne Huitrepin
Linéaire restauré (km)	12	2	7	18	0,863
Etat d'avancement (%)	82%	28%	69%	48%	21%

Etat des lieux

Type de travaux	Quantité totale	Unité
Plantation de ripisylve	55 600	ml
Pose de clôtures	52 095	ml
Abreuvoirs	167	U
Recharge granulométrique	1 006	ml
	30	U
Restauration de confluences	4	U
Installation de déflecteurs	34	U
Fascinage	4 766	ml
Abattage de peupliers / sapins	342	ml
Retrait de clôtures en travers	250	U
Plantation hélophytes	7	U

- Les travaux de restauration
- 242 aménagements ou dispositifs ponctuels
- 55 000 mètres de ripisylve plantés

Etat des lieux

Etat	Nombre d'ouvrages	
	2011	2019
Aménagement ou effacement pour les rendre franchissables	10	59
Sûrement franchissables sans travaux	32	32
Travaux initiés		61
Travaux prévus	164	51
Travaux non prévus	3	3
Total	206	206

La continuité écologique

- 206 ouvrages au total
- 49 ouvrages rendus franchissables
- 61 procédures initiées (études ...)

56	La préservation de la dynamique naturelle de la rivière et de ses composantes (lit mineur, berges, ripisylve, habitats aquatiques et piscicoles) en limitant les interventions sur certains secteurs identifiés dans le PGE	En cours: Amélioration en cours mais les secteurs ne sont toujours pas identifiées. Cela permet aussi de limiter la dégradation. Recentrer la disposition sur un plan de gestion
57	Compléter les connaissances de réseau hydrographique pour atteindre le bon état hydromorphologique	Atteint théoriquement: Des travaux sont réalisés mais le bon état hydromorphologique n'est pas atteint. Pas de référentiel initial. Recentrer sur le plan de gestion. Carte des cours d'eau
58	Assurer une gestion coordonnée du réseau de cours d'eau	Atteint : compétence transférée au symcés
59	Actions de lutte contre les espèces invasives	En cours : la lutte contre les espèces invasives demande beaucoup de moyens. Certaines actions localisées sont effectuées sans avoir de protocole précis. Piégeage pour les espèces animales
60	Privilégier une implantation à plus de 6m du haut de berges pour les espèces ne permettant pas le maintien des berges	Non atteint : uniquement sur certains chantiers de restauration sauf pour le peuplier
61	Connaissance des ouvrages hydrauliques	Atteint :
62	Proposition d'un schéma d'ouverture/fermeture des vannes	Non atteint : la collectivité ne peut imposer au propriétaire
63	Communication sur la réglementation et sur les dispositions du SAGE. Utilisation de tous les supports de com	En cours : peu d'actions mises en place sauf l'animation du Symcés

Thème 12 : Tendre vers une gestion raisonnée des activités de loisirs

64	Acteurs de la pêche veillent à combler le déficit piscicole en privilégiant la restauration des habitats et en limitant les politiques de rempoissonnement	Non atteint : les acteurs de la pêche adaptent plutôt leurs rempoissonnements selon le nombre d'adhérents
65	Cohérence des actions entre les détenteurs du droit de pêche et le plan départemental de la fédération de pêche	Non atteint : démarchage des propriétaires privés pour les actions de restauration. Impossible d'opposer le PDPG aux propriétaires privés
66	Favoriser les actions de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau pour le cycle biologique des espèces piscicoles	En cours : quelques actions de la fédération, du Symcésa, des acteurs départementaux, EPCI, Agence de l'eau ...
67	Adapter la pression de pêche avec la condition du milieu naturel	Non atteint : disposition trop vague, pas opérationnelle. Pas de connaissance du milieu naturel. Certains
68	La CLE réalise un diagnostic de l'impact des activités de canoe kayak et organise une concertation pour s'assurer de la compatibilité de cette activité avec les objectifs	Non atteint : pas de diagnostic de la CLE ni de concertation

Bilan objectif 6 : quelles orientations ?

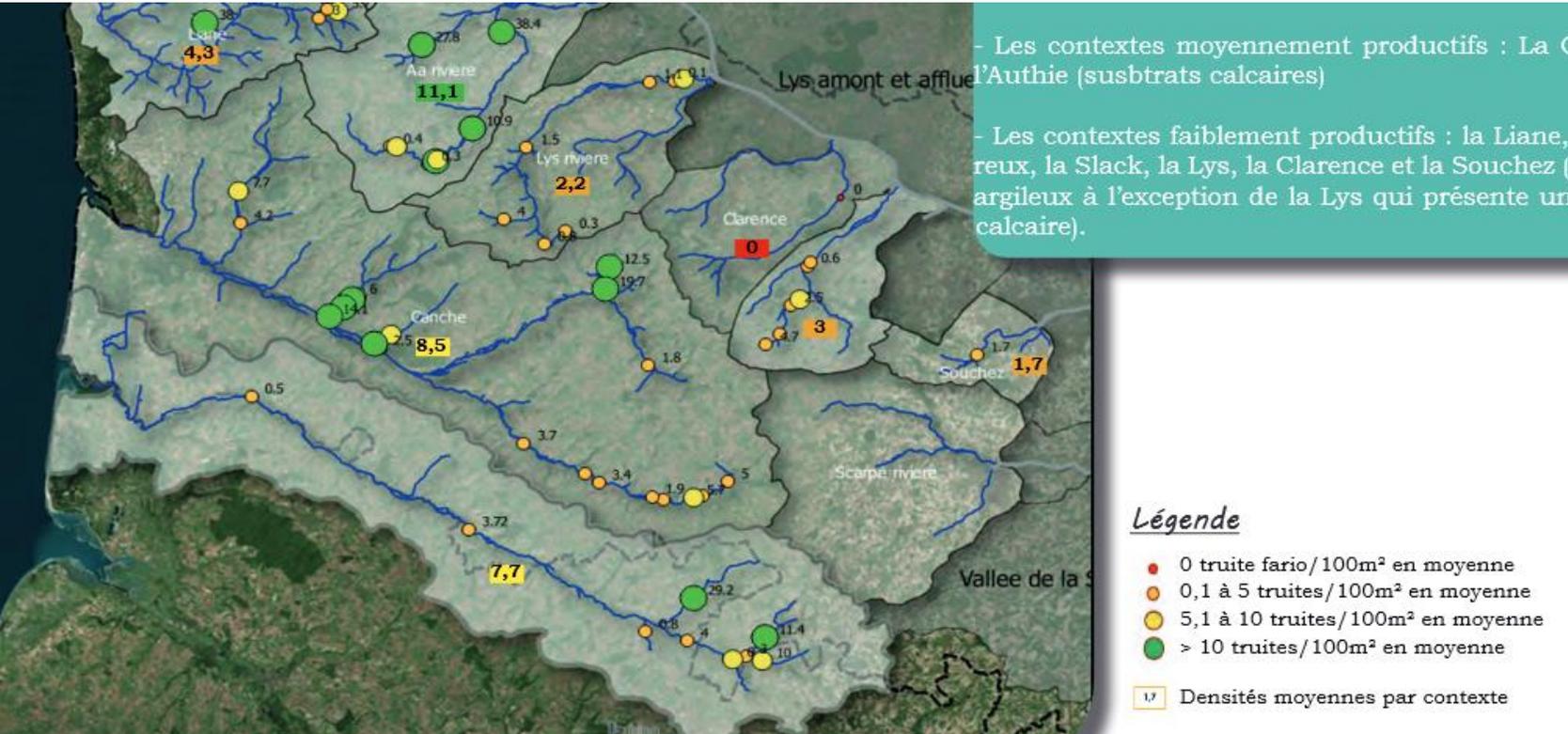
Objectif 6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés (fossés, ruisseaux ...) dans le respect des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères essentielles

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
La gestion raisonnée des cours d'eau	Mise en place d'une gestion raisonnée des cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - PGE - Connaissance des ouvrages hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique naturelle des rivières : définition de l'EBF - Atteinte du bon état hydromorphologique - Choix des espèces de la ripisylve 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des MES dans les cours d'eaux et leur impact sur les milieux
Gestion raisonnée des activités de loisirs <small>16/12/2021</small>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des reempoisonnements - Impact du canoë kayak ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Action de sensibilisation sur les nouvelles activités de loisirs

ENJEU 2 : Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Objectif 7 : Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles

Etat des lieux



Etat du peuplement piscicole

- Contexte piscicole perturbé (PDPG) : mais amélioration conséquente
- Juvéniles saumons présents sur la Course, Créquoise, Canche, Ternoise ...
 - Maximum sur la Course et la Créquoise
- Truite de mer dominante sur le bassin et saumons surtout présents sur la Course
- Il faut une chronologie de 10 ans pour comprendre l'évolution des grands migrateurs

Bilan du SAGE

69	Les propriétaires s'assurent du bon fonctionnement des aménagements et informent les acquéreurs en cas de vente	En cours : déjà prévu par la réglementation même si il reste des problèmes
70	l'autorité administrative et les collectivités territoriales privilégient l'ouverture des vannes pour les ouvrages n'ayant plus de vocation économique (au sens d'une activité économique comme par exemple les piscicultures ou la production hydro-électrique).	En cours : déjà prévu par la réglementation : disposition à adapter avec les nouvelles directives

Bilan objectif 7

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Assurer la reproduction et le développement des espèces piscicoles	La plupart des dispositions sont déjà dans la réglementation	En attente de l'adaptation du SDAGE à la loi climat et résilience	Reprendre les directives du SDAGE

ENJEU 2 : Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Objectif 8 : Préserver et reconquérir les zones
humides

Etat des lieux

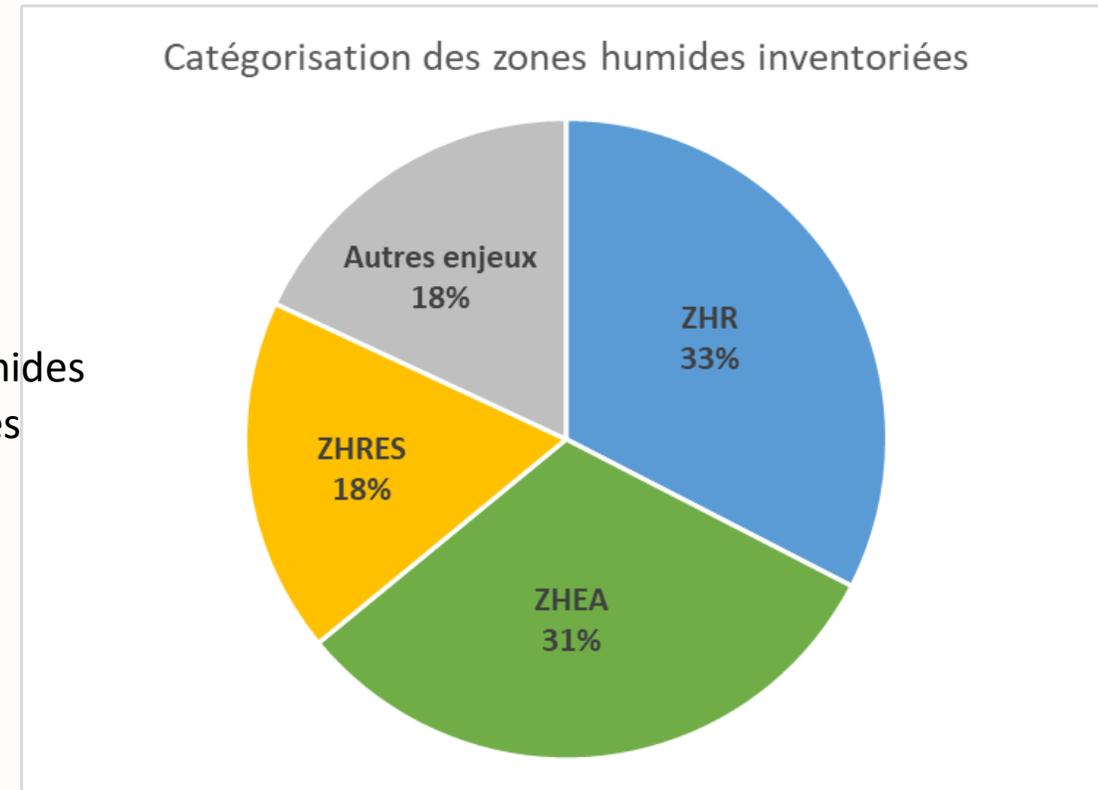
- Les inventaires :

Inventaire	Zones humides SAGE Canche	Complément SAGE Canche	Cartographie nationale 2024 – MNHM / Ministère
Date	2002-2006	2018-2020	2021-2022
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> - Faune - Flore - Habitats IFEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Prélocalisation (LIDAR, ARCH ...) + vérification - Catégorisation SDAGE 2016-2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Prélocalisation - Etude sur quelques bassins versants - Etude sur quelques sites
ZH inventoriée (ha)	6700	875	Pas encore débuté

Complément Inventaire SAGE Canche

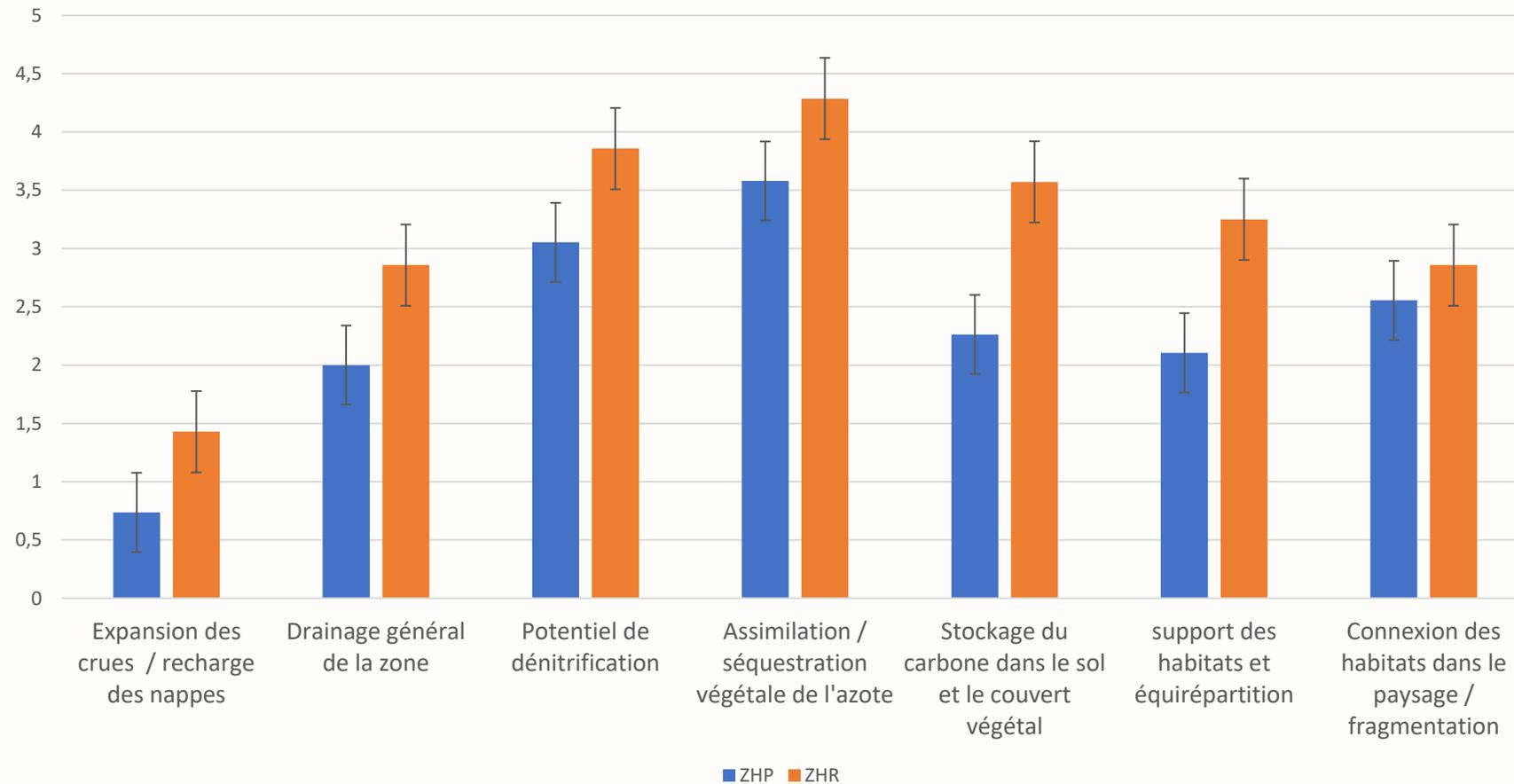
• Méthode :

- Identifier les zones humides potentielles via des outils
 - ARCH
 - Lidar
 - Délimitation grâce aux sondages pédologiques
- Catégoriser les enjeux
 - ZHR : Zones humides Remarquables = ZH SAGE + ZNIEFFs 1 Humides
 - ZHRES : Zones humides à restaurer = Zones humides potentielles
 - ZHEA : Zones humides à enjeu agricole = Prairies humides
- Evaluer le fonctionnement
 - Biogéochimiques
 - Ecologiques
 - Hydrologiques



• Résultats : 875 ha de ZH supplémentaires inventoriées

Fonctionnalité des zones humides



- Incision forte sur les cours d'eau
- Drainage modéré des zones humides
- Fonctions biogéochimiques bonnes pour ZHR
- Fonctions écologiques moyennes pour les ZHR

[lien](#)

Cartographie nationale

- Objectifs
 - Homogénéité des inventaires
 - Travailler avec des collectivités locales
- Choix des BV : Canche et Authie pour le Bassin AP

2021 - 2022 : phase de Recherche et Développement en 3 volets (lancée officiellement en janvier)

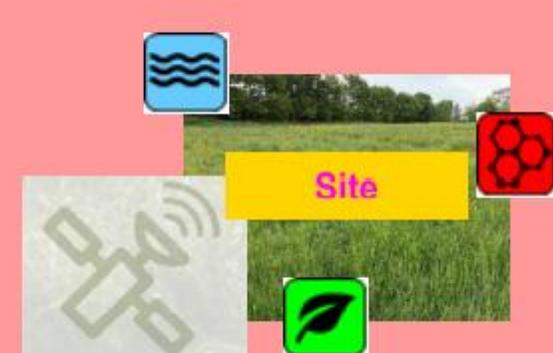
1. Pré-localiser les milieux humides à l'échelle nationale



2. Cartographier les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des milieux humides sur 10 bassins versants expérimentaux



3. Produire des indicateurs fonctionnels à partir d'images satellitaires



Thème 13 : Préserver et reconquérir les zones humides et leurs fonctions

71	Les documents d'urbanisme prennent en compte les zones humides. Des nouveaux inventaires pourront être ajoutés par la suite	En cours : nouvel inventaire à valider
72	Les docs d'urbanismes ne s'appuient pas que sur les inventaires de ZH du SAGE et les zones d'expansion de crues	Atteint : vu sur 7 vallées (ZDH ...)
73	Dans le cadre de la gestion des zones humides, les maîtres d'ouvrage publics et privés privilégient les techniques ou procédés permettant de maintenir la fonctionnalité de ces zones et de conserver ou développer la biodiversité et les habitats naturels.	En cours : Exemple sur le plan de gestion du marais de contes
74	Les collectivités territoriales veillent à ce que les projets de plans d'eau n'impactent pas les masses d'eaux. Elles sollicitent l'avis de la CLE	En cours : une demande sur Hernicourt en 2017
75	Les programmes d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publics veillent à intégrer la reconquête des zones humides et le maintien de leurs fonctionnalités.	En cours : Les PLU doivent intégrer les ZH. Les pouvoirs publics respectent les ZH

Thème 13 : Préserver et reconquérir les zones humides et leurs fonctions

76	La CLE améliore la connaissance sur les zones humides en réalisant d'autres inventaires et en diffusant la donnée	En cours: inventaire à valider
77	Délimitation des Zones humides d'intérêt environnemental particulier puis identifier les zones stratégiques pour la gestion de l'eau	Non atteint
78	L'autorité administrative incite les communes à rédiger un doc d'urbanisme et les aide à se mettre en compatibilité avec le SAGE à propos des ZH	Atteint :
79	Renforcer la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	En cours: lutte bien développée sur le territoire
80	Eviter l'implantation de peupleraies lorsque la nappe est à moins de 50cm du sol selon le code de bonnes pratiques du Centre Régional de la Propriété Forestière	En cours : à voir cela avec le CRPF
81	La Commission Locale de l'Eau avec l'appui du Syndicat Mixte organise une concertation pour impliquer les opérateurs fonciers publics et privés dans la préservation et la reconquête des zones humides.	Non atteint

Thème 14 : Désenclaver les milieux humides en favorisant les continuités écologiques et un maillage des sites

82	<p>Les documents et décisions des pouvoirs publics garantissent le respect des éléments du paysage jouant un rôle majeur pour la gestion de l'eau comme les haies, talus, fossés et les zones humides tout en favorisant la connexion entre ces différents éléments</p>	<p>En cours: Sur certains documents d'urbanismes</p>
83	<p>L'autorité administrative et les collectivités territoriales veillent à maintenir ou restaurer les connexions entre les cours d'eau et les milieux humides associés.</p>	<p>Non atteint : quelques actions sont effectuées pour le maintien et la restauration. Le Symcésa travaille sur une gestion globale de la restauration en reconnectant la rivière aux zones humides en même temps que la restauration des cours d'eau. Mais n'apparaît pas dans le PGE</p>



Bilan

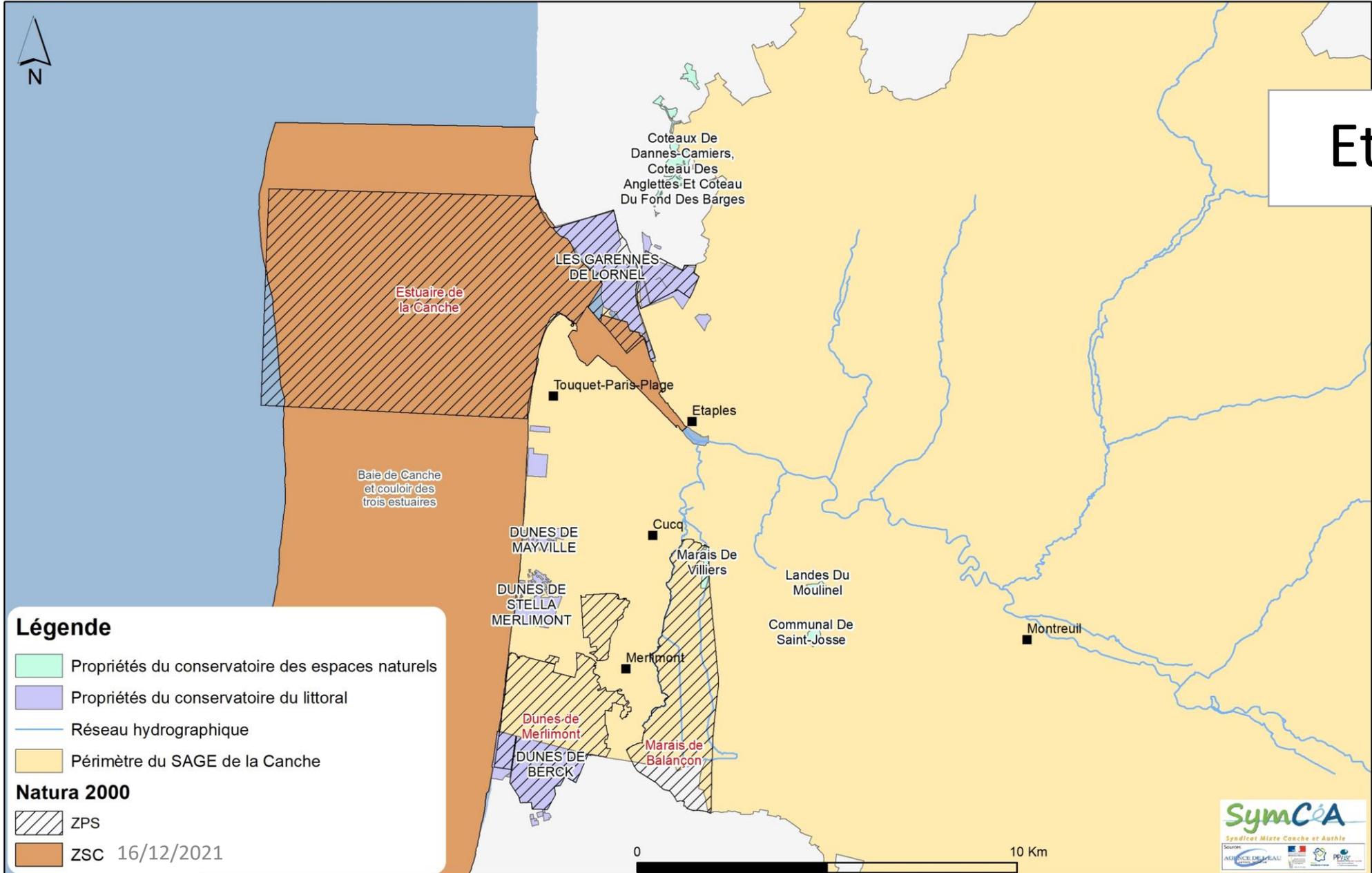
Objectif 8 : Préserver et reconquérir les zones humides

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Préserver et reconquérir les zones humides	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte dans les documents d'urbanisme- Amélioration de la connaissance	<ul style="list-style-type: none">- Préservation des fonctionnalités des ZH<ul style="list-style-type: none">- Concertation pour la reconquête des zones humides- Définition des ZHIEP	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration d'une stratégie pour restaurer les zones humides du SAGE- Suivi de la qualité des zones humides avec le projet du ministère- Principe de non dégradation
Désenclaver les milieux humides en favorisant un maillage des sites et les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none">- Respect des éléments de paysage dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">- Restaurer la continuité latérale	

ENJEU 4 : Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

Objectif 11 : Améliorer la connaissance du littoral
(Conjoint avec CT 1)

Etat des lieux



Rappel de l'état des lieux

- Sites Natura 2000

- La directive Oiseaux de 1979 qui demande aux Etats membres de mettre en place des Zones de protection Spéciales (ZPS) qui remplacent les anciennes ZICO (Zone d'importance pour la conservation des oiseaux)
- La directive Habitat de 1992 instaure les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui ont pour objectifs la conservation des habitats naturels ou semi-naturels, mais aussi la conservation des espèces de faune ou flore, d'intérêt communautaire de par leur rareté ou leur rôle écologique dans leur milieu.

- Et sur le territoire du SAGE ?

- ZSC : Baie de la Canche et le couloir des 3 estuaires
- ZPS : Marais de Balançon, les dunes de Merlimont et l'estuaire de la Canche

Bilan du SAGE

Les autres dispositions concernent plutôt la CT 1

95

La CLE améliore la connaissance des zones humides littorales et identifie les causes de dégradation

Non atteint : pas d'identification des causes de dégradation

Bilan de l'

Objectif 11 : Améliorer la connaissance du littoral

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Améliorer la connaissance du littoral		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les causes de dégradation des zones humides littorales avec le projet ministériel en lien avec les gestionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les actions Natura 2000, conservatoire des espaces naturels ...

ENJEU 4 : Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

Objectif 12 : Garantir la bonne qualité des eaux littorales notamment au niveau bactériologique (eaux de baignade, eaux conchylicoles) et traiter les pollutions diffuses
(Conjoint avec CT 1)

Bilan du SAGE

Les autres dispositions concernent plutôt la CT 1

99

Les décisions des collectivités doivent être en accord avec l'atteinte des objectifs des sites d'intérêt communautaire (Natura 2000 ...)

En cours : ex du doc urbanisme Ca2Bm : prise en compte

- Pas de réel bilan à tirer de cette disposition

ENJEU 4 : Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

Objectif 13 : Mettre en place une gestion concertée des zones littorale, estuaire et bas-champs

Rappel de l'état des lieux



- ASA : associations syndicale autorisée qui ont en charge la gestion des cours d'eau et des fossés (tringues) sur leur périmètres respectifs

- Bas champs de Saint Josse
- Bas champs de la Calotterie
- Vallée d'Airon Nord

Thème 18 : Assurer une gestion et un entretien écologique adaptés des cours d'eau et du réseau hydrographique des bas-champs

101	Les ASA réalisent un plan de gestion pour les cours d'eau dans la zone des bas champs	En cours: le Symcésa a déjà aidé une ASA mais pas d'actions systématique. Prix élevé, manque de financement pour le diagnostic effectué par un bureau d'étude
102	La Commission Locale de l'Eau avec l'appui des collectivités territoriales engage une réflexion globale sur les conditions et les moyens d'une gestion patrimoniale des bas-champs.	Non atteint

Thème 19 : Préserver et réhabiliter le complexe des zones humides de la plaine maritime picarde correspondant principalement à la zone des bas-champs, aux zones humides arrière-littorales et à l'estuaire

103	Les documents d'urbanisme, tels que les SCOT, les PLU et les cartes communales, et les décisions administratives préservent les ZH selon l'inventaire annexée au SAGE mais elles doivent prendre en compte aussi d'autres inventaires.	En cours : le nouvel inventaire sera bientôt validé, même si il concerne peu la zone littorale
104	Les Maîtres d'ouvrage publics et privés privilégient les techniques compatibles avec la conservation des habitats naturels.	En cours : vu sur la réserve de la baie de Canche (EDEN 62)
105	Gestion intégrée des ZH de la zone littorale à l'échelle des 3 estuaires	En cours
106	La CLE organise une concertation pour évaluer l'impact des activités nautiques en baie de Canche et identifier les conflits d'usage	Non atteint : à voir avec le PNM
107	La CLE élabore un programme d'information et de communication spécifique à la zone littorale	Atteint : comité de baie, à voir avec la CA2BM
108	La CLE organise des échanges avec les CLE de périmètres voisins concernés par les 3 estuaires picards	Non atteint : des échanges sont en cours

16/12/2021



Bilan



Objectif 13 : Mettre en place une gestion concertée des zones littorale, estuaire et bas-champs

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Assurer une gestion et un entretien écologique du réseau hydrographique des bas-champs		<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les ASA vers un plan de gestion	
Préserver et réhabiliter le complexe des zones humides des bas champs		<ul style="list-style-type: none">- Respect des habitats naturels dans la gestion des zones humides- Impact des activités nautiques- Echanges techniques entre CLE voisines	<ul style="list-style-type: none">- Concertations techniques entre les acteurs de gestion des zones humides des bas champs

Conclusion

- Prochaine réunion
 - Validation officielle de l'état des lieux
 - Validation des enjeux et objectifs